

TIEPOLO PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Financière Tiepolo

48 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

TIEPOLO PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Financière Tiepolo

48 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP TIEPOLO PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TIEPOLO PME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

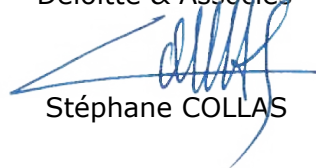
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	96 293 624,28	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	96 293 624,28	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 001 025,03	
OPCVM	1 001 025,03	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	97 294 649,31	
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	
Comptes financiers	416 249,30	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	416 249,30	
Total Actif I + II	97 710 898,61	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	106 295 416,08	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	-8 763 107,89	
Capitaux propres I	97 532 308,19	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	178 590,42	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	178 590,42	
Total Passifs : I + III + IV	97 710 898,61	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 197 576,78	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	2 197 576,78	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	2 197 576,78	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 156 981,66	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 156 981,66	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	40 595,12	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-55 351,44	
Revenus nets I = C + D	-14 756,32	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	11 219 594,15	
Frais de transactions externes et frais de cession	-300 200,39	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	10 919 393,76	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 098 434,08	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	9 820 959,68	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-21 146 323,04	
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-21 146 323,04	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	2 577 011,79	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-18 569 311,25	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	-8 763 107,89	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM Tiepolo PME est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) distribuant un dividende élevé et pérenne tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Il n'est pas associé à un indicateur de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	97 532 308,19	129 240 786,45	122 444 960,93	151 510 166,91	101 912 366,88
PART CAPI C					
Actif net	84 096 093,16	109 487 362,12	101 822 397,35	130 526 068,70	92 246 680,75
Nombre de parts	3 983 334,2525	4 752 589,8621	4 590 808,2025	4 727 343,4860	4 421 156,2237
Valeur liquidative unitaire	21,11	23,04	22,18	27,61	20,86
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	2,09	-0,10	-0,04	0,40	0,49
PART CAPI I					
Actif net	13 436 215,03	19 753 424,33	20 622 563,58	20 984 098,21	9 665 686,13
Nombre de parts	11 425,6345	15 533,7202	16 996,0262	14 017,7706	8 734,1942
Valeur liquidative unitaire	1 175,97	1 271,65	1 213,38	1 496,96	1 106,65
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	127,32	5,32	9,07	48,92	40,47

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011645670	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013301132	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011645670	Néant
I	FR0013301132	Néant

Commission de surperformance

Part FR0011645670 C

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de « high water mark » exposé plus bas

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de surperformance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de surperformance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé 7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0013301132 I

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de « high water mark » exposé plus bas

Assiette : Actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de surperformance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de surperformance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé 7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (1) : 85% Dépositaire (2) : 15% Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0,529% TTC maximum minimum : 15€ France - Belgique - Pays Bas minimum : 30€ Autres Pays Dépositaire (2) : 100% Obligations : Forfait : 25€ France - Belgique - Pays Bas Forfait : 55€ Autres Pays Titres négociables à court terme : Forfait : 25€ France - RGV Forfait : 55€ Etranger - Clearstream OPC : Forfait = France : 10€ - Etranger : 10€ Off shore : 150€ Instruments financiers à terme : Forfait = Futures : 1€/lot Options : 0,30% / minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	129 240 786,45	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 092 440,83	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-30 614 584,93	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	40 595,12	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 919 393,76	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-21 146 323,04	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	97 532 308,19	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	254 019,7316	5 630 888,31
Parts rachetés durant l'exercice	-1 023 275,3412	-22 338 096,08
Solde net des souscriptions/rachats	-769 255,6096	-16 707 207,77
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 815,6548	3 461 552,52
Parts rachetés durant l'exercice	-6 923,7405	-8 276 488,85
Solde net des souscriptions/rachats	-4 108,0857	-4 814 936,33

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011645670	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	84 096 093,16	3 983 334,2525	21,11
FR0013301132	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	13 436 215,03	11 425,6345	1 175,97

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	96 293,62	96 293,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	96 293,62					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	416,25	0,00	0,00	0,00	416,25
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	416,25

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	416,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	416,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	-21 393,31
Frais de gestion	-157 197,11
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-178 590,42
Total des créances et dettes	-178 590,42

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	1 959 862,70
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2024
Frais fixes	197 118,96
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	-14 756,32	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-14 756,32	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-14 756,32	

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-121 422,42	
Total	-121 422,42	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	106 666,10	
Total	106 666,10	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 820 959,68	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	9 820 959,68	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 820 959,68	

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	8 472 755,51	
Total	8 472 755,51	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 348 204,17	
Total	1 348 204,17	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			96 293 624,28	98,73
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			96 293 624,28	98,73
Aérospatial / Défense			1 924 925,04	1,97
FIGEAC AERO	EUR	322 974	1 924 925,04	1,97
Articles de Loisirs			3 019 613,15	3,10
ABEO	EUR	112 333	1 185 113,15	1,22
TRIGANO	EUR	15 000	1 834 500,00	1,88
Automobiles et équipementiers			519 086,40	0,53
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	35 312	519 086,40	0,53
Chimie			3 235 968,00	3,32
ROBERTET	EUR	3 816	3 235 968,00	3,32
Commerce de détail			6 857 493,60	7,03
GRAINES VOLTZ	EUR	19 612	398 123,60	0,41
SAMSE	EUR	25 202	3 629 088,00	3,72
VENTE-UNIQUE.COM	EUR	217 714	2 830 282,00	2,90
Construction / Matériaux			706 160,00	0,72
POUJOULAT	EUR	70 616	706 160,00	0,72
Electronique / Equipements électriques			8 134 776,80	8,34
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	40 881	3 671 113,80	3,76
PRECIA	EUR	99 090	3 042 063,00	3,12
VUSIONGROUP	EUR	8 000	1 421 600,00	1,46
Equipements / produits domestiques			2 508 550,00	2,57
HEXAOM	EUR	27 605	728 772,00	0,75
ROCHE BOBOIS	EUR	46 228	1 779 778,00	1,82
Equipements et services de santé			4 710 891,10	4,83
EQUASENS	EUR	47 500	2 101 875,00	2,16
LNA SANTE	EUR	51 193	1 233 751,30	1,26
LUMIBIRD	EUR	146 930	1 375 264,80	1,41
Industrie pharmaceutique et Biotechnologie			1 822 400,00	1,87
GUERBET	EUR	68 000	1 822 400,00	1,87
Industries généralistes			6 297 733,12	6,46
CHARGEURS	EUR	125 474	1 239 683,12	1,27
GROUPE GUILLIN	EUR	89 000	2 523 150,00	2,59
OENEO	EUR	145 000	1 421 000,00	1,46
TFF GROUP	EUR	39 500	1 113 900,00	1,14
Ingénierie Industrielle			1 359 101,00	1,39
EXEL INDUSTRIES	EUR	31 607	1 359 101,00	1,39
Logiciel / Services informatiques			31 097 519,31	31,89
ATEME	EUR	303 965	1 653 569,60	1,70
AUBAY	EUR	34 000	1 530 000,00	1,57
ESKER	EUR	8 000	2 086 400,00	2,14

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
GROUPE LDLC	EUR	17 311	154 241,01	0,16
INFOTEL	EUR	123 183	5 321 505,60	5,46
LECTRA	EUR	74 756	1 943 656,00	1,99
NEURONES	EUR	88 492	3 889 223,40	3,99
REWORLD MEDIA	EUR	625 546	1 125 982,80	1,15
SIDETRADE	EUR	17 950	4 020 800,00	4,12
STREAMWIDE	EUR	49 366	1 550 092,40	1,59
SWORD GROUP	EUR	131 487	4 694 085,90	4,81
WAVESTONE	EUR	72 828	3 127 962,60	3,21
Matériels et équipements informatiques			7 814 614,72	8,01
COGELEC	EUR	215 030	3 375 971,00	3,46
EKINOPS	EUR	525 000	1 953 000,00	2,00
QUADIENT	EUR	132 497	2 485 643,72	2,55
Média			5 165 020,92	5,30
BILENDI	EUR	185 000	3 385 500,00	3,47
GROUPE SFPI	EUR	514 491	1 090 720,92	1,12
IPSOS	EUR	15 000	688 800,00	0,71
YMAGIS	EUR	5 079	0,00	0,00
Métaux industriels			145 974,72	0,15
JACQUET METALS	EUR	8 607	145 974,72	0,15
Produits à usage domestique			4 241 510,40	4,35
DELTA PLUS GROUP	EUR	39 700	2 215 260,00	2,27
INTERPARFUMS	EUR	49 663	2 026 250,40	2,08
Services de soutien aux entreprises			2 839 210,00	2,91
GROUPE CRIT	EUR	18 000	1 101 600,00	1,13
THERMADOR GROUPE	EUR	24 100	1 737 610,00	1,78
Transport industriel			1 870 650,00	1,92
COMPAGNIE DE L ODET	EUR	450	711 000,00	0,73
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 500	569 250,00	0,58
STEF	EUR	4 500	590 400,00	0,61
Voyages et Loisirs			2 022 426,00	2,07
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	13 758	2 022 426,00	2,07
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 001 025,03	1,03
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 001 025,03	1,03
UNION PLUS	EUR	4,937	1 001 025,03	1,03
Total			97 294 649,31	99,76

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	97 294 649,31
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	416 249,30
Autres passifs (-)	-178 590,42
Total = actif net	97 532 308,19

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	128 787 526,02	122 013 104,79
Actions et valeurs assimilées	120 664 845,62	116 135 696,75
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	120 664 845,62	116 135 696,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	8 122 680,40	5 877 408,04
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 122 680,40	5 877 408,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	29 820,17	10 118,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	29 820,17	10 118,94
Comptes financiers	697 181,83	675 840,52
Liquidités	697 181,83	675 840,52
Total de l'actif	129 514 528,02	122 699 064,25

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	129 638 936,07	122 476 385,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-811 180,28	-844 412,04
Résultat de l'exercice (a, b)	413 030,66	812 987,64
Total des capitaux propres	129 240 786,45	122 444 960,93
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	273 741,57	254 103,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	273 741,57	254 103,32
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	129 514 528,02	122 699 064,25

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 683 557,62	3 197 467,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 683 557,62	3 197 467,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 379,41
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	3 379,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 683 557,62	3 194 087,94
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 283 585,38	2 397 431,44
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	399 972,24	796 656,50
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	13 058,42	16 331,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	413 030,66	812 987,64

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011645670	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013301132	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011645670	Néant
I	FR0013301132	Néant

Commission de surperformance

Part FR0011645670 C

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de « high water mark » exposé plus bas

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de sur performance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé 7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0013301132 I

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de « high water mark » exposé plus bas

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de sur performance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé

7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion : 85% Dépositaire : 15% Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0,529% TTC maximum minimum : 15€ France - Belgique - Pays Bas minimum : 30€ Autres Pays ----- Dépositaire : 100% Obligations : Forfait : 25€ France - Belgique - Pays Bas Forfait : 55€ Autres Pays Titres négociables à court terme : Forfait : 25€ France - RGV Forfait : 55€ Etranger - Clearstream OPC : Forfait = France : 5€ - Etranger : 10€ Off shore : 150€ Instruments financiers à terme : Forfait = Futures : 1€/lot Options : 0,30% / minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent,

la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	122 444 960,93	151 510 166,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	16 272 162,55	16 120 966,01
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 357 358,48	-15 100 975,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 058 109,14	3 838 254,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 738 285,62	-4 519 038,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-115 947,22	-149 282,99
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 277 172,91	-30 051 786,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>30 113 014,36</i>	<i>24 835 841,45</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>24 835 841,45</i>	<i>54 887 627,86</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	399 972,24	796 656,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	129 240 786,45	122 444 960,93

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	697 181,83	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	697 181,83	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	413 030,66	812 987,64
Total	413 030,66	812 987,64

	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	206 177,83	515 797,27
Total	206 177,83	515 797,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	206 852,83	297 190,37
Total	206 852,83	297 190,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-811 180,28	-844 412,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-811 180,28	-844 412,04

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-686 980,32	-701 386,29
Total	-686 980,32	-701 386,29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-124 199,96	-143 025,75
Total	-124 199,96	-143 025,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	CI PART CAPI C	74 605 499,21	4 245 118,0148	17,57	0,00	0,00	0,00	0,16
31/12/2019	II PART CAPI I	7 819 589,64	8 513,124	918,53	0,00	0,00	0,00	16,27
31/12/2020	CI PART CAPI C	92 246 680,75	4 421 156,2237	20,86	0,00	0,00	0,00	0,49
31/12/2020	II PART CAPI I	9 665 686,13	8 734,1942	1 106,65	0,00	0,00	0,00	40,47
31/12/2021	CI PART CAPI C	130 526 068,70	4 727 343,486	27,61	0,00	0,00	0,00	0,40
31/12/2021	II PART CAPI I	20 984 098,21	14 017,7706	1 496,96	0,00	0,00	0,00	48,92
30/12/2022	CI PART CAPI C	101 822 397,35	4 590 808,2025	22,18	0,00	0,00	0,00	-0,04
30/12/2022	II PART CAPI I	20 622 563,58	16 996,0262	1 213,38	0,00	0,00	0,00	9,07
29/12/2023	CI PART CAPI C	109 487 362,12	4 752 589,8621	23,04	0,00	0,00	0,00	-0,10
29/12/2023	II PART CAPI I	19 753 424,33	15 533,7202	1 271,65	0,00	0,00	0,00	5,32

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	625 508,27890	14 032 718,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-463 726,61930	-10 265 190,57
Solde net des Souscriptions/Rachats	161 781,65960	3 767 527,55
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 752 589,86210	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 863,30700	2 239 444,43
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 325,61300	-4 092 167,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 462,30600	-1 852 723,48
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	15 533,72020	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	6,78
Montant des commissions de souscription perçues	6,78
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	6,78
Montant des commissions de souscription rétrocédées	6,78
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0011645670 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 074 116,06
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013301132 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	209 469,32
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	29 820,17
Total des créances		29 820,17
Dettes	SRD et règlements différés	91 184,78
Dettes	Frais de gestion	182 556,79
Total des dettes		273 741,57
Total dettes et créances		-243 921,40

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	128 787 526,02	99,65
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	120 664 845,62	93,37
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	8 122 680,40	6,28
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	29 820,17	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-273 741,57	-0,21
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	697 181,83	0,54
DISPONIBILITES	697 181,83	0,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	129 240 786,45	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

TOTAL Actions & valeurs assimilées

TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé

TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)

TOTAL FRANCE

FR0000035818 ESKER

FR0000038242 LUMIBIRD

FR0000039091 ROBERTET

FR0000054132 DELFINGEN INDUSTRY

FR0000060071 SAMSE

FR0000061459 PERRIER INDUSTRIE (GERARD)

FR0000062234 COMPAGNIE DE L ODET

FR0000063737 AUBAY

FR0000065484 LECTRA

FR0000065971 GRAINES VOLTZ

FR0000066441 POUJOLAT

FR0000071797 INFOTEL

FR0000075442 GROUPE LDLC

FR0000120560 QUADIENT

Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
		120 664 845,62	93,37
		120 664 845,62	93,37
		120 664 845,62	93,37
		114 669 720,73	88,73
EUR	20 244	3 230 942,40	2,50
EUR	237 770	2 896 038,60	2,24
EUR	3 816	3 167 280,00	2,45
EUR	70 312	3 466 381,60	2,68
EUR	27 202	5 494 804,00	4,25
EUR	40 881	4 079 923,80	3,16
EUR	450	654 300,00	0,51
EUR	30 000	1 249 500,00	0,97
EUR	68 756	2 148 625,00	1,66
EUR	19 612	572 670,40	0,44
EUR	70 616	1 165 164,00	0,90
EUR	113 183	5 998 699,00	4,64
EUR	32 311	709 226,45	0,55
EUR	95 000	1 825 900,00	1,41

Désignation des valeurs

FR0000130692 CHARGEURS
FR0004024222 INTERPARFUMS
FR0004045847 VOYAGEURS DU MONDE
FR0004050250 NEURONES
FR0004110310 ESI GROUP
FR0004152882 CLASQUIN
FR0004155000 GROUPE SFPI
FR0004170017 LNA SANTE
FR0004174233 BILENDI
FR0004527638 EXEL INDUSTRIES
FR0005691656 TRIGANO
FR0010202606 SIDETRADE
FR0010528059 STREAMWIDE
FR0010766667 VENTE-UNIQUE.COM
FR0010820274 REWORLD MEDIA
FR0011466069 EKinOPS
FR0011471291 YMAGIS
FR0011665280 FIGEAC AERO
FR0011992700 ATEME
FR0012819381 GROUPE GUILLIN

Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EUR	255 474	2 983 936,32	2,31
EUR	45 149	2 275 509,60	1,76
EUR	38 758	4 999 782,00	3,87
EUR	50 492	2 209 025,00	1,71
EUR	34 721	5 347 034,00	4,14
EUR	62 049	7 663 051,50	5,91
EUR	514 491	1 005 315,41	0,78
EUR	51 193	1 028 979,30	0,80
EUR	185 000	2 886 000,00	2,23
EUR	31 607	1 706 778,00	1,32
EUR	21 000	3 114 300,00	2,41
EUR	22 505	3 645 810,00	2,82
EUR	49 366	1 031 749,40	0,80
EUR	296 086	3 701 075,00	2,86
EUR	725 546	2 582 943,76	2,00
EUR	200 000	1 172 000,00	0,91
EUR	5 079	0,00	0,00
EUR	372 974	1 976 762,20	1,53
EUR	303 965	2 139 913,60	1,66
EUR	135 343	4 182 098,70	3,24

Désignation des valeurs

FR0012882389 EQUASENS

FR0013185857 ABEO

FR0013252186 PLASTIQUE DU VAL DE LOIRE

FR0013283108 DELTA PLUS GROUP

FR0013295789 TFF GROUP

FR0013333432 THERMADOR GROUPE

FR0013335742 COGELEC

FR0013344173 ROCHE BOBOIS

FR0013357621 WAVESTONE

FR0014004EC4 PRECIA

TOTAL ITALIE

IT0005531261 GENTILI MOSCONI S.P.A.

TOTAL LUXEMBOURG

FR0004180578 SWORD GROUP

FR0013379484 SOLUTIONS 30

TOTAL Bons de Souscriptions négo. sur un marché régl. ou assimilé

TOTAL FRANCE

FR0013484466 YMAGIS BSA 20

TOTAL Titres d'OPC

TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE

Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EUR	7 000	427 700,00	0,33
EUR	137 321	1 998 020,55	1,55
EUR	192 916	711 860,04	0,55
EUR	39 700	3 072 780,00	2,38
EUR	39 500	1 773 550,00	1,37
EUR	24 100	2 036 450,00	1,58
EUR	223 506	1 620 418,50	1,25
EUR	66 228	3 510 084,00	2,72
EUR	72 828	4 275 003,60	3,31
EUR	93 090	2 932 335,00	2,27
		402 500,00	0,31
EUR	115 000	402 500,00	0,31
		5 592 624,89	4,33
EUR	126 487	5 040 506,95	3,90
EUR	207 096	552 117,94	0,43
		0,00	0,00
		0,00	0,00
EUR	58 656	0,00	0,00
		8 122 680,40	6,28
		8 122 680,40	6,28

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			8 122 680,40	6,28
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	41,635	8 122 680,40	6,28

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TIEPOLO PME

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM Tiepolo PME est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) distribuant un dividende élevé et pérenne tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille. Il n'est pas associé à un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La recherche et la sélection de valeurs au sein de l'OPCVM Tiepolo PME s'appuient sur une recherche financière développée en interne chez Financière Tiepolo. Les objectifs de gestion sont dans le cadre d'une stratégie de type « value » de sélectionner des valeurs présentant des caractéristiques spécifiques: capacité de distribution de dividendes élevés et pérennité de cette distribution ; qualité du bilan et des principaux ratios financiers ; pérennité et sous-évaluation des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; ou encore désaffection ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Financière Tiepolo.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 75% à 100% de l'actif essentiellement en actions des pays de l'Union Européenne principalement françaises, dont 50% en actions de petite capitalisation inférieures à 5 milliards d'euros et moyenne capitalisations entre 5 milliards et 10 milliards d'euros, et accessoirement à :

- 10% en actions des autres pays de l'OCDE.

- 10% en actions des autres pays non membre de l'OCDE

- de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés bénéficiant d'une notation minimum « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation; toutefois, dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra détenir des instruments de taux dont les émetteurs ont une notation inférieure à cette notation, ou non notés.

Le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés et être exposé, le cas échéant, à 110% du total de l'actif.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds aura recours aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres dans un souci de gestion de la trésorerie.

COMMENTAIRE DE GESTION

2024, l'année du coup d'arrêt en France, entre autres...

Tout avait bien commencé en 2024 et l'ensemble des indices boursiers, notamment le CAC 40, avançait légitimement vers de nouveaux sommets. Une cassure nette s'est cependant produite le 9 juin dernier quand le Président Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale, une décision politique ayant eu des conséquences lourdes et particulièrement dommageables pour l'image et l'économie de notre pays.

Qu'on en juge plutôt : baisse des indices (à l'inverse de tous les autres pays) tant pour les grandes que les petites et moyennes valeurs (voir ci-dessous), forte révision en baisse des bénéfices (-4% attendus pour 2024 par rapport à 2023), arrêt quasi-total des opérations de fusions-acquisitions (phénomène observé également ailleurs dans le monde), vives tensions sur le taux d'emprunt de l'Etat, ajournement voire suppression de nombreux investissements prévus. Tout ceci s'est traduit par un coup de frein brutal pour la croissance du pays, malgré l'effet bénéfique des JO de Paris 2024, une remontée du chômage et une forte hausse des faillites de PME.

Difficile pour les investisseurs étrangers, détenteurs de plus de 45% du CAC 40 et également bien présents au capital de nombreuses PME cotées, de trouver la motivation d'investir en France...

Cette situation a, de fait, largement éclipsé les autres événements de l'année. Tout n'a pas été favorable, loin s'en faut. On a même l'impression que notre planète est comme prise au piège entre les guerres, les crises politiques, les catastrophes climatiques et les flux migratoires incontrôlés.

Les canons sont, hélas, toujours à l'œuvre depuis bientôt trois ans en Ukraine et deux ans au Moyen-Orient. L'Europe semble impuissante à faire entendre sa voix. L'Allemagne a continué de s'enfoncer dans la crise politique et économique. Enfin, la Chine est restée enlisée dans une crise immobilière sans précédent et l'économie a continué de ralentir. Les différents plans de relance adoptés par le gouvernement sont encore trop timides pour espérer un redémarrage rapide.

Devant ces difficultés, certains secteurs ont été particulièrement affectés tel le luxe, les cosmétiques, les spiritueux, l'automobile ou certaines valeurs technologiques qui ont fortement baissé en 2024. L'or a, de son côté, retrouvé son aspect valeur refuge et l'once d'or a progressé de 27%.

Quelques points positifs peuvent cependant être notés. La bataille contre l'inflation touche à sa fin en Europe et la *Banque Centrale Européenne* a su prendre ses responsabilités à temps pour entrer dans un cycle de baisse des taux qui sera salutaire pour l'économie de notre Vieux Continent.

L'économie américaine a continué de croître (+2,4%). Le dollar a profité de la faiblesse de l'euro et progresse de près de 7% contre l'euro. L'incontestable réélection de *Donald Trump* a en outre constitué un point très favorable aux marchés américains, portés entre autres par l'engouement frénétique autour de l'Intelligence Artificielle. Ces éléments favorisent cependant l'inflation qui ne baisse pas autant qu'en Europe. C'est la raison pour laquelle la *Federal Reserve* est restée très prudente sur son cycle de baisse des taux.

Dans ce contexte, l'indice Enternext PEA-PME 150 GR a baissé de 4,9% sur l'année 2024.

De son côté, au titre de l'exercice 2024, le FCP Tiepolo PME Part C affiche une baisse de -8,38% avec une Valeur Liquidative (VL) de 21,11 € au 31/12/2024 (indice de comparaison ex post : le FCP n'est pas soumis à un indicateur de référence).

La Part I du FCP Tiepolo PME a clôturé l'année 2024 avec une VL de 1.175,97€ (-7,52%).

Que faut-il attendre pour 2025 ?

En commençant par la situation de notre pays, il est difficile de dire comment évoluera la France dans les prochains mois. L'instabilité politique est très peu prise en compte par les investisseurs... Pourtant, à force de baisser, le marché français est aujourd'hui faiblement valorisé. Dans une optique d'investissements à long terme, certaines grandes valeurs du luxe et de la technologie (entre autres) sont redevenues attractives, d'autant que les analystes prévoient, à ce jour, une hausse des bénéfices en 2025 de plus de 8% en moyenne. Il en est de même pour les petites et moyennes valeurs cotées. Elles sont en recul depuis plus de 3 ans alors que la rentabilité d'une large majorité d'entre elles continue de progresser.

Au-delà du cas français, notre attention se portera sur plusieurs pays.

En Allemagne, les élections au *Bundestag* prévues pour fin février ne seront pas sans incidence pour l'ensemble de l'Europe, notamment sur la croissance. Le pays (comme le reste du continent) doit impérativement retrouver le chemin de celle-ci et pour cela, un peu plus de déficit public pour financer les investissements pourrait être justifié...

La Chine reste préoccupante. Les dirigeants chinois annoncent 5% de croissance en 2025 mais les instituts économiques n'y croient guère. Il faudrait un *stimulus* pour la consommation des ménages et une augmentation de la dette pour porter foi à ces prévisions. Il sera donc nécessaire que de nouvelles mesures de relance soient adoptées.

C'est cependant bien sûr le retour de *Donald Trump* à la Maison Blanche qui donnera le ton pour une bonne partie de l'année. Son programme vise à donner aux Etats-Unis un *leadership* encore plus fort dans l'économie mondiale, au prix cependant de possibles tensions commerciales.

Chez **Tiepolo**, nous pensons que la baisse des taux va se poursuivre en Europe et que les effets positifs se feront sentir au cours de l'année, notamment en matière de pouvoir d'achat pour les ménages et de financement des entreprises. Une reprise des fusions-acquisitions est attendue et, en outre, la crise immobilière pourrait toucher à sa fin même si le rebond sera long à se concrétiser.

Concernant les marchés financiers, malgré la forte progression des indices américains et compte tenu de leurs niveaux actuels de valorisation, une nouvelle hausse des bourses américaines est attendue pour 2025 même si une consolidation est possible à court terme. C'est d'autant plus vrai que l'inflation et les taux pourraient repartir à la hausse. Néanmoins, les Etats-Unis resteront plus que jamais la locomotive du Monde. Une nouvelle hausse des bénéfices de 14% est attendue (après +9% en 2024). Il est donc incontournable de maintenir une pondération importante dans les portefeuilles, voire de l'augmenter.

Politique de rémunération :

Financière Tiepolo a mis en place une politique et des pratiques de rémunération conforme aux exigences des directives UCITS V et aux orientations de l'ESMA. La politique de rémunération a pour objectif d'assurer une gestion saine et efficace des risques qu'elle a décidé de rendre applicable aux personnels identifiés comme preneurs de risques afin de prévenir, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques incompatibles ou inconsidérés au regard de l'intérêt des investisseurs des fonds gérés par la société.

Le personnel de Financière Tiepolo peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable qui est discrétionnaire.

Les preneurs de risques sont :

- Les dirigeants de la société,
- Les gérants financiers (incluant les gérants d'OPC et les gérants sous mandat),
- Le secrétaire général
- Le RCCI.

L'ensemble des principes directeurs de la Politique de Rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique informations légales : [Politique](#) de Rémunération.

Elle est accessible ici : [www.tiepolo.fr/Informations Légales](http://www.tiepolo.fr/Informations%20L%C3%A9gales)

Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Financière Tiepolo : 48 avenue Victor Hugo, 75116 Paris - Tél : 01 45 61 78 78.

Année 2024	
Collaborateurs	36
Salaires fixes	2 151 958
Rémunération variable	1 113 800
Rémunération totale	3 265 758
<i>Dont preneurs de risque</i>	2 338 592
<i>Non preneurs de risque</i>	927 167

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux mouvements (achats et ventes de titres) intervenus dans la composition du FPC Tiepolo PME.

ISIN	Libellé de la valeur	Achat en EUR	ISIN	Libellé de la valeur	Vente en EUR
FR0000009987	UNION + (IC)	19 976 529	FR0000009987	UNION + (IC)	27 265 159
FR0000032526	GUERBET	2 314 248	FR0004152882	CLASQUIN	8 476 984
FR0004050250	NEURONES	1 708 186	FR0012819381	GROUPE GUILLIN	1 273 769
FR0012882389	EQUASENS	1 572 516	FR0000035818	ESKER	3 153 453
FR0000120560	QUADIENT	1 554 971	FR0013344173	ROCHE BOBOIS	906 823
FR0000052680	OENEO	1 527 862	FR0000120560	QUADIENT	814 790
FR0011466069	EKINOPS	1 334 716	FR0010766667	VENTE-UNIQUE.COM	805 444
FR0000039620	MERSEN	1 296 051	FR0005691656	TRIGANO	773 166
FR0000036675	GROUPE CRIT	1 171 800	FR0004045847	VOYAGEURS DU MONDE	712 729
FR0000073298	IPSOS	831 278	FR0011665280	FIGEAC AERO	668 445
FR0000064271	STEF	600 300	FR0000054132	DELFINING INDUSTRY	546 518
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	587 267	FR0000038242	LUMBIRD	718 108
FR0010282822	VUSIONGROUP	587 062	FR0010202606	SIDETRADE	987 828
FR0000071797	INFOTEL	502 000	FR0013185857	ABEO	348 093
FR0004180578	SWORD GROUP	472 786	FR0013252186	PLASTIQUE DU VAL DE L	337 555

Taxonomie Européenne pour les fonds Article 8 SFDR :

L'OPC peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement. Le compartiment ne prend actuellement aucun engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie européenne. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la société de gestion sur les Facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 ne sont pas prises en compte dans les décisions d'investissement.

Financière Tiepolo applique une politique d'exclusions sectorielles :

- L'Armement (fabricants de mines anti-personnel et d'armements chimiques ou bactériologiques, ainsi que les sociétés réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des armes de première frappe nucléaire et des armes de destruction massive).
- Le Respect de la personne (pornographie, travail des enfants).
- Le Respect de la vie (cellules souches embryonnaires et les entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des produits visant l'avortement).
- Les Addictions (producteurs de tabac, opérateurs de casinos) ; et enfin
- Les Industries polluantes (entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique).

En 2019, Financière Tiepolo a décidé de signer la Charte des Principes d'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI).

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA. La proportion au 31/12/2024 était de :

- PEA : 98,73%
- PEA PME : 94,05%

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : TIEPOLO PME (le « produit Financier »)
Identifiant d'entité juridique : 9695006LY94T73O00F90

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP TIEPOLO PME relève de l'article 8 SFDR depuis le 1er juillet 2022.

Au cours de l'année 2024, toutes les valeurs détenues par le FCP TIEPOLO PME ont été analysées sous l'angle extra-financier à travers la grille de notation ESG développée en interne par Financière Tiepolo. Lorsqu'une nouvelle société intègre le FCP TIEPOLO PME, elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une analyse extra-financière qui complète son analyse financière. Par ce biais, les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP TIEPOLO PME sont respectées à tout moment.

Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO PME, le FCP TIEPOLO PME surperformait donc son univers d'investissement au 31/12/2024, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues, le FCP TIEPOLO PME a utilisé :

- Le score ESG des émetteurs, issu de la méthodologie propriétaire de Financière Tiepolo ;
- Le score ESG de l'univers d'investissement.

Pour le FCP TIEPOLO PME, l'univers d'investissement (en annexe) est mis à jour biannuellement.

Au 29/12/2023, la moyenne des notes ESG des valeurs composant le FCP TIEPOLO PME ressortait à 13,91/20.

A la même date, celle de son univers d'investissement atteignait 13,54/20. Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO PME, le FCP TIEPOLO PME surperformait donc son univers d'investissement au 31/12/2024, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
INFOTEL	Technologies	5,46%	France
SWORD	Technologies	4,81%	France
SIDETRADE	Technologies	4,12%	France
NEURONES	Technologies	3,99%	France
PERRIER (GERARD)	Industries	3,76%	France
SAMSE	Conso. discrétionnaire	3,72%	France
BILENDI	Communication	3,47%	France
COGELEC	Communication	3,46%	France
ROBERTET	Matériaux	3,32%	France

3

WAVESTONE	Technologies	3,21%	France
PRECIA	Industries	3,12%	France
VENTE UNIQUE.COM	Conso. discrétionnaire	2,90%	France
GROUPE GUILLIN	Matériaux	2,59%	France
QUADIENT	Technologies	2,55%	France
DELTA PLUS	Industries	2,27%	France



Les données ci-dessus reprennent le top 15 des sociétés détenues par le FCP TIEPOLO PME au 31/12/2024. Ce top 15 est représentatif de l'ensemble de l'année 2023 puisque le taux de rotation du FCP TIEPOLO PME est historiquement bas.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

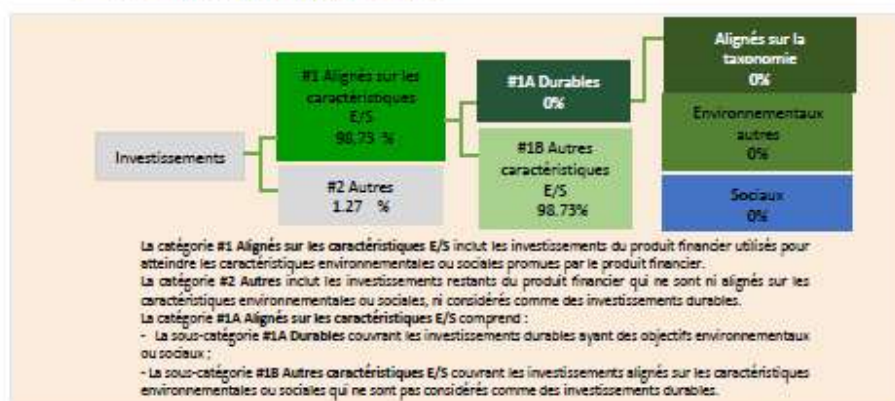
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables au sens de la réglementation 2019/2088 (EU) au cours de la période de référence.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Conformément à la réglementation PEA, le FCP TIEPOLO PME peut détenir jusqu'à 25% de cash (un seuil théorique bien supérieur aux niveaux généralement constatés comme ci-dessous explicité). Ce cash est partiellement investi à travers des SICAV monétaires qui ne font l'objet d'aucune analyse extra-financière de notre part. Au 31/12/2024, le FCP TIEPOLO PME était investi à hauteur de 98,73% de ses actifs en actions. Or, 100% de la poche actions fait l'objet d'une analyse extra-financière via la grille de notation ESG développée par Financière Tiepolo. Par conséquent, 98,73% des actifs du FCP étaient alignés sur les caractéristiques E/S qu'il promeut. Le reste des actifs du FCP TIEPOLO PME, soit 1,27% du FCP, est conservé à titre de trésorerie. Au 31/12/2024, cette poche de trésorerie, 0,24 à titre de liquidités et investie à hauteur de 1,03 dans une SICAV monétaire (SICAV Union +), n'avait pas fait l'objet d'une analyse extra-financière, contrairement à la poche actions.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, le FCP TIEPOLO PME était investi dans les secteurs suivants : technologies (36,53%), industries (21,19%), consommation discrétionnaire (15,46%), services de communication (9,52%), matériaux de base (8,65%), santé (5,29%) et biens de consommation de base (2,08%).



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

N/A.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

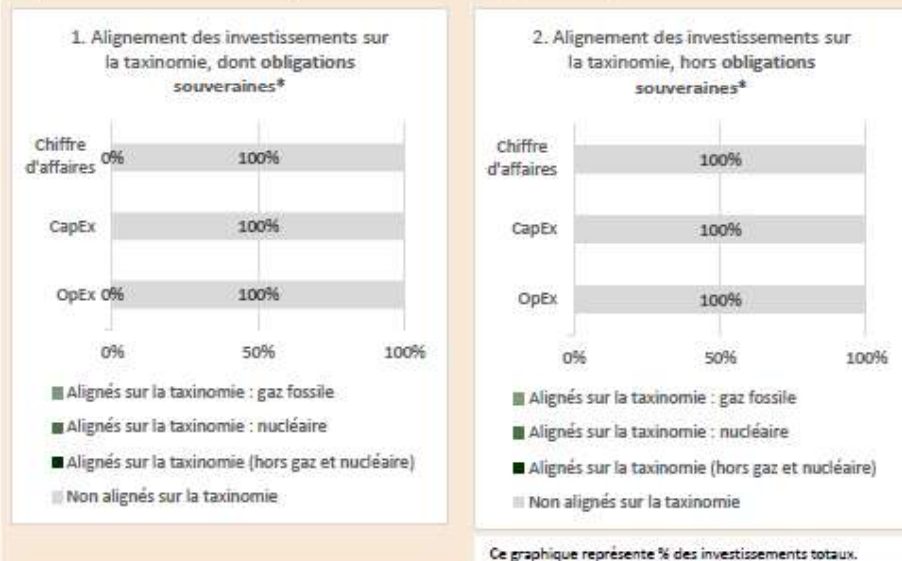
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.



- Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie "Autres" correspondent aux actifs du FCP TIEPOLO PME qui ne sont pas investis en actions. Ils représentent 1,27% des actifs du FCP comptabilisés comme de la trésorerie. Au 31/12/2024, cette poche de trésorerie était conservée à 0,24% à titre de liquidités et investie à hauteur de 1,03% dans une SICAV monétaire (SICAV Union +).

La catégorie « autres » est une réserve de trésorerie pour laquelle il n'existe pas de garantie environnementale ou sociale minimale contrairement à la poche actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'analyse extra-financière des sociétés qui composent le FCP TIEPOLO PME s'appuie sur l'ensemble des données extra-financières communiquées par le document universel d'enregistrement de la société et, le cas échéant, par le rapport ESG. Des sources d'informations annexes telles que le site internet de la société ou plus largement toute information trouvée dans la presse ou sur internet peuvent également être utilisées. Chaque analyste-gérant apprécie la fiabilité et la pertinence.

En 2024, 100% sociétés détenues par le FCP TIEPOLO PME ont été analysées à travers le modèle propriétaire de Financière Tiepolo.

Lorsque l'analyste en charge de la couverture d'une société juge que les informations extra-financières qu'il a pu recueillir sont incomplètes voire inexistantes, il est susceptible de solliciter l'interlocuteur membre de la société qui lui paraît être le plus à même de lui apporter l'information lacunaire ou manquante. Par conséquent, des échanges réguliers sont susceptibles d'avoir lieu avec l'analyste en charge de l'analyse extra-financière d'une société et le management de celle-ci. Ainsi, nous disposons de suffisamment d'informations environnementales et/ou sociales sur l'ensemble des sociétés dans lesquelles le FCP TIEPOLO PME est investi et ce afin d'attribuer à chacune d'entre-elles une note ESG.

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, plusieurs contacts ont été établis avec certaines sociétés afin de compléter les données extra-financières fournies par les documents de référence. En effet, le FCP TIEPOLO PME investit par définition dans des petites capitalisations qui ne disposent pas nécessairement des ressources financières à la remontée de toutes les données ESG. Dans ce contexte, les analystes du FCP vont régulièrement chercher l'information à la source et continueront à le faire au gré des besoins.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
N/A.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
N/A.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
N/A.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
N/A.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2024

TIEPOLO PME

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La sélection et l'évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures contrôlées.

Toute entrée en relation est examinée, agréée par un comité ad hoc avant d'être validée par la Direction.

L'évaluation est au minimum annuelle et prend en compte plusieurs critères liés en premier lieu à la qualité de l'exécution (prix d'exécution, délais de traitement, bon dénouement des opérations...) et à la pertinence des prestations de recherche (analyses financière, technique et économique, bien-fondé des recommandations...).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

06/05/2024 Caractéristiques juridiques : La suppression de la mention relative à l'ancien valorisateur restée en vigueur jusqu'au 31/12/2023

06/05/2024 Caractéristiques de gestion : La modification de l'objectif de gestion, et plus précisément la suppression de la mention : L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

06/05/2024 Caractéristiques de gestion : Au sein de la stratégie d'investissement, l'ajout de la justification quant à la non prise en compte des principales incidences négatives dans les décisions d'investissement

06/05/2024 Frais : La mise à jour du tableau des frais facturés à l'OPCVM au niveau des commissions de mouvement, via la modification des frais perçus au titre des transactions sur OPC

06/05/2024 Caractéristiques de gestion : La mise à jour de la méthode de valorisation des titres de créances négociables et autres TCN

06/05/2024 Caractéristiques de gestion : La mise à jour de l'Annexe II du Règlement Délégué(UE) 2022/1288, dit Annexe II SFDR avec notamment l'arrêt de la prise en compte des principales incidences négatives dans les décisions d'investissement